PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE Séance du 28 mars 2022 COMITE SYNDICAL Délibération n°2022-38

A MIOS (33) et en visioconférence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. DEDIEU

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel: M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, M. GILLÉ Hervé, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis , M. PAIN Cédric.

Étaient Présents en visioconférence : Mme LE YONDRE Nathalie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, Mme BEAUMONT Patricia, Mme LONGUET Anne Sophie, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs): Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BOUFFIN Yann ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. FORET Thierry ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. LASSALLE Jean-Claude ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLÉRCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents: M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Amaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

FINANCES:

Vote du BP 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Mixte, article 17 et suivants,

Vu le débat des orientations budgétaires qui s'est tenu à l'occasion du Comité Syndical du 10 février 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget principal et les budgets annexes «Location soumises à TVA » et «Activités commerciales » équilibrés de la façon suivante :

Le Budget primitif principal du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne: (81800)

En section de fonctionnement : 5 851 026.24 euros En section d'investissement : 1 054 776.34 euros

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL Séance du 28 mars 2022

A MIOS (33) et en visioconférence

Délibération n°2022-38

Le Budget Annexe 1 « Locations soumises à TVA » : (81890)

En section de fonctionnement : 90 695.36 euros
En section d'investissement : 45 000.00 euros

Le Budget Annexe 4 « Activités commerciales » : (81891)

En section de fonctionnement : 343 007.12 euros
 En section d'investissement : 11 852.18 euros

Les budgets sont présentés par nature et votés par chapitre en fonctionnement et par opération et chapitre en investissement.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU DateÅ: 31/03/2022 QualitéÅ: PRESIDENT

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte